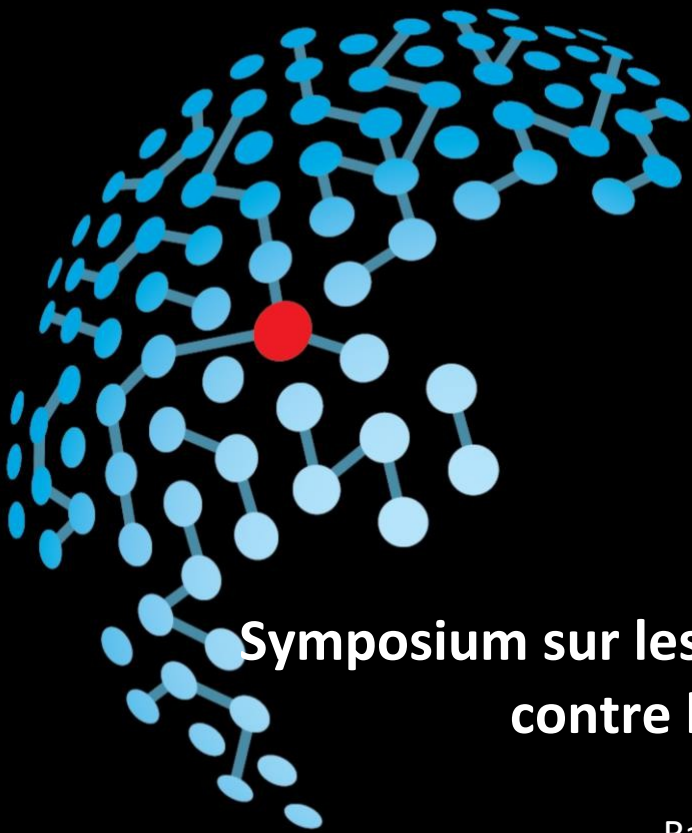




Symposium sur les mesures correctives et la lutte contre l'extrémisme violent

Rapport sommaire Mai
2025

Mackenzie B. Hart s Garth Davies
Université Simon Fraser



Symposium sur les services correctionnels et la lutte contre l'extrémisme violent (CVE)

Rapport sommaire

17-18 mars 2025

Université Carleton, Ottawa

Contexte

En mars 2025, [le Réseau canadien de recherche sur l'extrémisme, la sécurité et la société \(CANSES\)](#), financé par le Fonds de résilience communautaire (FRC) [du Centre canadien pour l'engagement communautaire et la prévention de la violence \(Centre canadien\)](#) du ministère de la Sécurité publique⁽¹⁾, a organisé un symposium de deux jours sur les services correctionnels et la lutte contre l'extrémisme violent (CVE) à l'Université Carleton à Ottawa, au Canada.

Le symposium a réuni plus de 100 personnes, dont des représentants du gouvernement du Canada, des praticiens travaillant à la croisée des services correctionnels et de la lutte contre l'extrémisme violent, des responsables de l'application de la loi, des analystes politiques, des organisations de la société civile et des universitaires, ainsi que des experts de

au sein du Service correctionnel du Canada, y compris ceux qui travaillent dans les domaines de la libération conditionnelle, de l'aumônerie et de la réinsertion sociale. Il a notamment réuni des experts et des praticiens travaillant dans le domaine de l'évaluation et de la prévention de la violence sexuelle afin de promouvoir l'apprentissage et l'échange de connaissances dans tous les domaines liés à la prévention des préjudices. Le symposium a également accueilli des délégués internationaux de premier plan spécialisés dans [la prévention](#) et la lutte contre [l'extrémisme violent \(P/CVE\)](#) issus [du Réseau de prévention de la violence \(VPN\)](#) en Allemagne, [du ministère néo-zélandais des Services correctionnels](#), [de l'ambassade du Royaume des Pays-Bas](#), [du Centre international pour la lutte contre le terrorisme \(ICCT\)](#) aux Pays-Bas, ainsi que plusieurs experts australiens.

¹ Élément central du [Centre canadien pour l'engagement communautaire et la prévention de la violence](#) du ministère de la Sécurité publique, le programme de subventions et de contributions [du Fonds pour la résilience communautaire \(FRC\)](#) soutient des initiatives de recherche, de prévention et d'intervention à travers le Canada, contribuant ainsi à renforcer les capacités et à favoriser des approches innovantes pour lutter contre la radicalisation menant à la violence. Depuis son lancement en 2017, le FRC a versé plus de 73 millions de dollars à 81 projets, dont le CANSES.

Le gouvernement, notamment le [ministère australien de l'Intérieur](#), la [Coordination antiterroriste pour les services correctionnels de Victoria](#) et le [ministère des Services correctionnels d'Australie-Méridionale](#).

Au cours de ces deux journées, les participants ont assisté à sept tables rondes et deux discours liminaires, et ont pris part à deux séries de discussions en petits groupes. Le symposium a également marqué le lancement de deux nouveaux rapports du [Réseau canadien de praticiens pour la prévention de la violence extrémiste](#) (CPN-PREV) : [Advancing Risk Assessment in CVE: Evidence-Based Insights from Systematic Reviews and Expert Consensus \(Faire progresser l'évaluation des risques dans la lutte contre l'extrémisme violent : perspectives fondées sur des données probantes issues d'examen systématiques et d'un consensus d'experts\)](#) et [The State of Validation of Tools that Assess Risk for l'extrémisme violent : une revue systématique](#).

Les enjeux

Le directeur du Centre international de lutte contre le terrorisme (ICCT), Thomas Renard, a ouvert le symposium en identifiant deux questions clés à l'intersection de la P/CVE et des : la radicalisation en milieu carcéral et la récidive terroriste/extrémiste. En d'autres termes, comment prévenir la radicalisation des détenus dans les établissements pénitentiaires sans aggraver la situation ? Et comment garantir que les délinquants motivés par des idéologies bénéficient de programmes CVE qui encouragent efficacement le désengagement de l'extrémisme violent ?

Bien que la radicalisation en milieu carcéral et la récidive terroriste/extrémiste soient rares, elles peuvent avoir de graves conséquences pour le personnel pénitentiaire, les praticiens, les agences gouvernementales et le public. Ces conséquences comprennent non seulement la menace de dommages physiques, mais aussi l'affaiblissement subséquent de la confiance du public dans les multiples parties prenantes impliquées à l'intersection de la P/CVE et des services correctionnels.

Il est essentiel de noter que les détenus radicalisés peuvent représenter une menace pendant leur incarcération, à leur libération et pendant leur période de probation. Par conséquent, le travail de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (P/CVE) doit commencer en prison et inclure « à la fois des plans d'urgence et de réintégration » (Renard, 2025). Le directeur Renard a divisé la période post-libération en trois phases distinctes, mais interdépendantes :

- 1) Réintégration : les objectifs immédiats et à court terme consistant à garantir qu'une personne libérée ait accès à des besoins fondamentaux tels que le logement, le soutien financier, l'aide à l'emploi, etc.
- 2) Désengagement : l'objectif continu à moyen terme qui vise à rompre les liens avec les individus, les espaces et les idéologies extrémistes, tout en favorisant le développement d'une identité prosociale ; et
- 3) Stabilisation : basée sur la compréhension que le désengagement n'est pas un processus linéaire et nécessite un suivi à long terme

et d'un soutien à la réintégration sociale à long terme.

Ces trois phases soulignent également que la responsabilité de protéger le public, d'évaluer les risques, d'élaborer des plans de gestion de cas et de fournir des services de réintégration n'incombe pas uniquement aux services correctionnels, mais nécessite un réseau de parties prenantes.

Il convient de noter, en ce qui concerne le contexte canadien, qu'une des principales conclusions du symposium est que, bien que de nombreux programmes d'intervention canadiens de lutte contre l'extrémisme violent aient des liens avec le personnel et les établissements correctionnels (libération conditionnelle, probation, prisons), ceux-ci sont souvent établis au cas par cas. Comme ces relations sont souvent incohérentes et informelles, le lien entre les services correctionnels et les programmes de lutte contre l'extrémisme violent peut être rompu en raison du roulement du personnel. En créant un espace de dialogue entre les partenaires nationaux, locaux et internationaux, ce symposium a constitué une première étape importante dans la création d'une communauté de pratique plus forte afin de partager les meilleures pratiques, de mobiliser les ressources et les connaissances, et d'identifier les besoins communs en matière de recherche et de programmation dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent et des établissements correctionnels.

Thèmes clés

Approches canadiennes existantes en matière de services correctionnels et de CVE

Le Service correctionnel du Canada (SCC), qui est responsable des délinquants

condamné à deux ans ou plus, a fourni des informations détaillées sur ses programmes et ses méthodes. Il s'agit notamment de la manière dont un plan de réinsertion complet et personnalisé est élaboré pour chaque délinquant, la planification commençant dès l'admission initiale. Bien que le SCC n'ait pas d'approche spécifique pour les délinquants impliqués dans l'extrémisme violent, il adapte les interventions existantes aux besoins particuliers de chaque délinquant. Cette approche de gestion des cas, qui met l'accent sur l'identification et le traitement des facteurs de risque et de protection propres à chaque cas, présente d'importantes similitudes avec la manière dont les programmes de première ligne de P/CVE au Canada conçoivent et dispensent la gestion des cas et le soutien direct.

Il est important de noter que les participants au symposium ont identifié des approches et des méthodes communes utilisées dans les contextes correctionnels et non correctionnels de la lutte contre l'extrémisme violent.

Les établissements correctionnels provinciaux se sont révélés être un domaine méritant d'être exploré plus en profondeur. Le symposium a présenté des recherches sur les établissements correctionnels provinciaux, en particulier celles du Dr Kevin Haggerty sur les prisons provinciales de l'Alberta. La population carcérale des établissements provinciaux comprend des détenus condamnés à des peines de moins de deux ans, mais la grande majorité d'entre eux sont en détention provisoire dans l'attente de leur procès. Les résultats de la recherche ont révélé que les prisons provinciales de l'Alberta, caractérisées par une forte représentation autochtone et des codes de conduite stigmatisant les délinquants extrémistes violents, sont moins propices à la radicalisation que prisons américaines, où le recrutement extrémiste semble plus répandu. Les travaux du Dr

Haggerty a également noté que parmi le personnel pénitentiaire de première ligne du système albertain, le terme « radicalisation » est souvent associé à des risques pour la sécurité de l'établissement, tels que l'incitation à la violence ou la contrebande de substances illicites. Cette interprétation a mis en évidence la nécessité d'une formation et d'un soutien supplémentaires afin d'aider le personnel à reconnaître et à réagir plus efficacement à un éventail plus large d'indicateurs de radicalisation, d'autant plus que celle-ci tend à se manifester de manière plus clandestine dans les prisons provinciales.

Le Canada a également mis en place [des programmes d'intervention contre l'extrémisme violent \(CVE\)](#) dans tout le pays, dont beaucoup ont présenté leurs approches d'intervention. Ces programmes ciblent les personnes à risque de radicalisation vers la violence et soutiennent également celles qui se sont déjà engagées dans l'extrémisme violent. Les programmes d'intervention CVE s'efforcent d'évaluer divers domaines de risque, de besoins et de points forts, et de mettre en place des facteurs de protection afin de détourner les individus de la voie de l'extrémisme violent.

Ces programmes fournissent également des ressources aux membres de la famille, aux pairs et à d'autres praticiens de première ligne, notamment les travailleurs sociaux, les professionnels de la santé mentale, les policiers, etc. Il convient de noter que tous les programmes d'intervention CVE canadiens s'efforcent de soutenir les clients qui ont eu affaire au système de justice pénale,

par exemple dans le cadre de mesures de déjudiciarisation, mais aussi lorsque les individus sont condamnés et incarcérés. Cela inclut les programmes de lutte contre l'extrémisme violent qui rendent visite aux clients en prison et/ou à leur sortie afin de faciliter leur réinsertion et de prévenir la récidive au sein de la communauté.

Évaluation des risques et gestion des cas

Les panélistes, les conférenciers principaux et les participants ont pris part à de nombreuses discussions sur le rôle de l'évaluation des risques et de la gestion des cas à différentes étapes de l'expérience d'une personne expérience avec le système correctionnel.

« Au lieu de simplement évaluer le risque de violence ou de récidive, les praticiens de l'intervention CVE travaillant sur le terrain utilisent une série d'outils conçus pour structurer, mettre en œuvre et améliorer la gestion des cas en utilisant des approches d'évaluation holistiques qui permettent de saisir divers facteurs de risque et de protection ainsi que d'autres circonstances systémiques. »

Les docteurs R. Karl Hanson et Jean-Pierre Guay ont présenté le développement et la mise en œuvre d'outils actuariels² utilisés pour évaluer le risque de récidive dans les populations carcérales adjacentes, tels que

² Les outils d'évaluation actuarielle des risques utilisent des données statistiques pour estimer la probabilité d'un comportement futur sur la base de facteurs fixes, contrairement au *jugement professionnel structuré (SPI)* qui s'appuie sur des lignes directrices fondées sur des preuves combinées à la discrétion d'experts pour évaluer les risques de manière plus individualisée et contextualisée.

les délinquants sexuels incarcérés. Les deux intervenants ont fait remarquer que lors de l'évaluation des délinquants extrémistes violents, l'accent était initialement mis sur la réduction des risques, tandis que plus récemment, l'accent a été mis sur le renforcement des facteurs de protection. Cependant, les Drs Hanson et Guay ont souligné que l'impact du changement des facteurs de protection peut être plus difficile à évaluer que celui du changement des facteurs de risque. Ils ont également insisté sur l'importance du contexte pour l'évaluation ; ce qui peut être un facteur de protection dans un contexte peut augmenter le risque dans un autre.

En dehors du milieu carcéral, de nombreux praticiens et organisations P/CVE présents au symposium ont déclaré ne pas utiliser d'outils d'évaluation actuarielle des risques ni d'instruments spécialement conçus pour les délinquants motivés par des idéologies et l'extrémisme violent. Dans le même ordre d'idées, le Dr

Sébastien Brouillette-Alarie a mis en avant les conclusions de [l'examen systématique](#) mené par le CPN-PREV sur la validation des outils d'évaluation des risques liés à l'extrémisme violent, qui a évalué la fiabilité et la validité de cinq outils structurés d'évaluation professionnelle : TRAP-18, ERG22+, IVP guidance, MLG-V2 et VERA 2R. L'examen indique que la validation des outils spécifiques à l'extrémisme violent en est encore à ses débuts. En particulier, les évaluations de ces instruments présentent un risque de biais. Elles sont basées sur des sources ouvertes accessibles au public, comportant de nombreuses données manquantes, et utilisent des échantillons très réduits. De même, elles sont rétrospectives (et non

prospectives), ce qui signifie qu'il n'est pas possible, à ce stade, de réaliser de véritables analyses de validité prédictive. Sur la base de ces conclusions, l'étude suggère la prudence dans l'utilisation de ces outils pour prédire de futurs incidents de violence extrémiste.

Au lieu de se contenter d'évaluer le risque de violence ou de récidive, les praticiens de la lutte contre l'extrémisme violent qui travaillent sur le terrain utilisent une série d'outils conçus pour structurer, mettre en œuvre et améliorer la gestion des cas en utilisant des approches d'évaluation holistiques qui permettent de saisir divers facteurs de risque et de protection ainsi que d'autres circonstances systémiques. Parmi ces outils, on peut citer l'instrument de planification des services (SPIn) [de la Société John Howard d'Ottawa](#) et HEXAGON, développé par le [Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence](#) (CPRLV). Il convient de noter que tous ces outils sont axés sur l'identification et l'évaluation des facteurs de risque et de protection. Cela a été souligné par le Dr Stephanie Scott-Smith, qui a discuté de la nécessité d'éviter d'utiliser les outils d'évaluation des risques spécifiques à la CVE de manière isolée, et de les utiliser plutôt en complément d'autres outils psychosociaux et fondés sur des preuves afin de garantir une évaluation, une formulation de cas et une planification holistiques.

Si le domaine de la P/CVE a, au fil du temps, identifié diverses catégories de facteurs de risque et de protection considérés comme pertinents spécifiquement pour les extrémistes violents, des recherches supplémentaires menées par le CPN-PREV

suggère que cette « exceptionnalité » pourrait être exagérée. [L'étude globale](#) du CPN-PREV, présentée lors du symposium, identifie et compare les facteurs de risque et de protection pour la violence extrémiste et non extrémiste. La littérature existante suggère qu'il existe au moins cinq facteurs de risque spécifiques aux extrémistes violents : les contacts en ligne avec des extrémistes, l'impulsivité, les attitudes radicales, l'implication militaire actuelle ou passée, et la recherche de sensations fortes ou de risques. Cependant, l'étude a révélé que « dans de nombreux cas, les facteurs de risque individuels qui poussent une personne vers la violence extrémiste recoupent largement ceux qui conduisent à la criminalité violente « traditionnelle » » ([CPN-PREV](#), p. 5). Par exemple, les antécédents criminels, un facteur de risque clé souvent négligé chez les extrémistes, étaient l'un des prédicteurs les plus forts de la violence extrémiste. La volonté d'inclure les facteurs de risque associés à la violence et à la criminalité non motivées par des raisons idéologiques a également été soutenue par de nouvelles recherches menées par [l'Organisation pour la prévention de la violence](#) (OPV). Le directeur exécutif adjoint de l'OPV, le Dr Mike King, a expliqué comment l'amélioration des facteurs de protection généraux et des besoins fondamentaux d'un individu, notamment en lui fournissant un logement, un soutien en matière de santé mentale et des possibilités d'emploi, réduisait également ses convictions extrémistes.

Renforcer la sensibilisation, les capacités et la formation

Au cours des deux jours, les présentateurs et les participants au symposium se sont concentrés

sur la manière dont le cloisonnement entre les forces de l'ordre, la justice, les programmes de lutte contre l'extrémisme violent et le personnel pénitentiaire peut entraîner un manque de sensibilisation aux programmes d'intervention spécialisés dans la lutte contre l'extrémisme violent au Canada, ainsi qu'aux types de services et de ressources qu'ils peuvent fournir. La nécessité d'une meilleure sensibilisation aux programmes d'intervention canadiens de lutte contre l'extrémisme violent s'est donc imposée comme un domaine nécessitant une collaboration accrue afin de mieux informer les plans de réinsertion et d'orienter les délinquants vers des programmes spécifiques à leur sortie en liberté dans la communauté.

La formation a également été mise en avant comme un domaine clé à développer. Par exemple, au sein des forces de l'ordre, les policiers présents ont souligné un besoin accru de formation et de sensibilisation à l'extrémisme violent et aux services psychosociaux de lutte contre l'ECV disponibles, en raison du fait que les forces de police au Canada comptent des effectifs plus jeunes (par exemple, des agents ayant moins de trois ans d'expérience qui peuvent avoir besoin d'une formation plus spécialisée sur ce sujet). D'autres domaines dans lesquels la formation et les ressources en matière de connaissances pourraient être développées ont également été identifiés. Il s'agit notamment de la nécessité de disposer de ressources supplémentaires pour comprendre l'environnement actuel et émergent en matière de menaces, telles que les formes hybrides d'extrémisme violent, alors que les ressources de formation communes sont principalement basées sur des formes plus anciennes, telles que celles liées à Daech/ISIS et Al-Qaïda.

L'une des solutions envisagées pour améliorer la sensibilisation, les capacités et la compréhension commune consistait à s'inspirer

les enseignements tirés de domaines connexes, en particulier la prévention de la violence et des préjudices, qui était l'un des thèmes centraux du symposium. Le domaine de la prévention et de la gestion des infractions sexuelles a fait l'objet d'une attention particulière lors du symposium, étant donné qu'il est bien développé et bien établi depuis des décennies, notamment en matière d'évaluation des risques, de programmation, de réinsertion sociale et de prévention de la récidive.

Prévenir le cloisonnement : une approche en réseau

De nombreux intervenants et tables rondes ont souligné le fait qu'une gestion de cas efficace, permettant de prévenir la violence extrémiste et la récidive, nécessite un réseau composé d'agences gouvernementales, de personnel pénitentiaire, d'organisations de la société civile et de praticiens.

« Une gestion de cas et une prévention de la violence efficaces reposent sur une communication efficace entre tous les acteurs concernés. »

Ce point a été souligné par les participants au symposium qui représentaient chacun de ces organismes. Alexander Sievers, directeur de programme au VPN, a divisé les rôles des parties prenantes concernées en trois

: 1) le personnel pénitentiaire, qui surveille, assure la sécurité et soutient les interventions ; 2) le personnel du programme P/CVE, qui conçoit et met en œuvre les interventions, procède à l'évaluation des risques et assure la gestion des cas ; et 3) les groupes communautaires, qui apportent un soutien social, établissent des parcours prosociaux et réduisent la stigmatisation afin de faciliter la réintégration. Il est important de noter que le rôle de la communauté ne se limite pas aux organisations de la société civile et à leur personnel ; il inclut également les membres individuels de la communauté qui vivent dans ces espaces et qui ne sont affiliés à aucune organisation. Ce réseau de parties prenantes est spécifique à chaque contexte, et la détermination des personnes responsables et capables de s'engager dans les programmes P/CVE et la gestion des cas varie aux niveaux municipal, provincial et national. Nous avons découvert les nuances des relations entre ces groupes en Allemagne et dans l'État de Victoria, en Australie, ainsi que dans des contextes non occidentaux tels que le Mali, l'Irak et le Kosovo. Bien que chacun de ces contextes présente ses propres défis, deux thèmes généraux se sont dégagés du symposium : l'importance de la communication et la confiance dans les contextes multisectoriels.

La réussite de la gestion des cas et de la prévention de la violence repose sur une communication efficace entre tous les acteurs concernés. Le travail de l'ICCT au Mali et en Irak a montré qu'un manque de communication peut entraîner une surcharge d'un secteur. Par exemple, le fait de ne pas partager les informations avec les organisations de la société civile peut avoir pour conséquence que la majeure partie de la responsabilité incombe à des agences gouvernementales en sous-effectif et sous-financées

. De même, les gouvernements et les forces de l'ordre surchargés peuvent transférer des cas à des ONG et à des organisations de la société civile spécialisées dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent sans leur fournir les informations nécessaires pour les gérer efficacement (par exemple, une compréhension claire des conditions de condamnation d'un client par les tribunaux). Une communication efficace ne consiste pas seulement à partager des informations sur des cas individuels ; elle englobe également le partage interinstitutionnel des meilleures pratiques et des rapports de suivi et d'évaluation, ainsi que le partage de données. Les intervenants ont souligné que la communication la plus efficace repose sur la confiance.

Tout au long du symposium, le personnel pénitentiaire et les praticiens ont souligné l'importance de favoriser des relations de confiance avec les personnes qu'ils servent et avec lesquelles ils travaillent. La confiance aide les parties prenantes à recueillir des informations précises auprès des individus, ce qui leur permet d'effectuer des évaluations des risques efficaces, d'élaborer des plans de gestion de cas sur mesure et de mettre les individus en relation avec les services dont ils ont besoin. La confiance rend également les clients plus enclins à adhérer aux programmes de P/CVE.

L'établissement de la confiance doit commencer en prison. Pierre Ndoumaï, directeur de la Division des services d'aumônerie et de réinsertion du SCC, a expliqué comment leur « approche axée sur les délinquants » comprend l'accès à des services et à des conseils confessionnels. L'aumônerie du SCC offre une occasion unique d'établir la confiance grâce à une relation confidentielle, un dialogue constructif

et le mentorat. En effet, les services confessionnels continuent de jouer un rôle important dans le soutien au désengagement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du milieu carcéral. Les outils de gestion de cas élaborés et utilisés par les participants au symposium sont également conçus pour faciliter dialogue et les « conversations non conflictuelles concernant leur engagement dans l'extrémisme violent »

(CPRLV). Selon Sarah Grenier, praticienne en matière d'intervention CVE au CPRLV, ces outils favorisent « la participation au programme et la confiance envers le conseiller de soutien ». Outre la confiance entre les prestataires de services, le personnel pénitentiaire et leurs clients, les tables rondes ont souligné la nécessité d'instaurer la confiance entre les parties prenantes dans l'espoir qu'une plus grande confiance entre les agences facilitera la communication et les initiatives de partage de données (lorsque cela est approprié et conforme aux considérations éthiques).

Prochaines étapes

En réunissant un large éventail de parties prenantes issues d'organisations nationales, locales et internationales œuvrant à la croisée de la P/CVE et du système correctionnel, le symposium a constitué une étape cruciale vers le renforcement d'une communauté de pratique collaborative. Il a permis de mieux faire connaître les programmes d'intervention CVE, d'améliorer la communication intersectorielle et de jeter les bases de partenariats durables au Canada et au-delà.

Fort du succès du symposium, le CANSES lance un [groupe de travail sur les services correctionnels](#) dédié à la promotion de nouvelles ressources axées sur la recherche, les politiques et les pratiques pertinentes pour la lutte contre l'extrémisme violent et les services correctionnels. Ce groupe de travail organisera également des réunions régulières afin de favoriser une collaboration continue. Nous invitons toutes les personnes intéressées à s'inscrire pour devenir [membre du CANSES](#) et rejoindre le groupe de travail.

En résumé, le symposium a souligné le besoin urgent de poursuivre les recherches dans des domaines clés tels que les outils d'évaluation des risques, l'identification des facteurs de risque et de protection liés à l'extrémisme violent, et l'intégration des connaissances issues de

domaines connexes au-delà des études sur le terrorisme et l'extrémisme. La participation des établissements correctionnels provinciaux et territoriaux, ainsi que l'élargissement de l'attention portée aux jeunes délinquants, restent deux lacunes critiques qui nécessitent une attention soutenue et des mesures ciblées. Enfin, les participants au symposium ont également souligné l'importance de développer des ressources pratiques, notamment la création de guides de ressources et d'opportunités de formation adaptés au contexte correctionnel et à la lutte contre l'extrémisme violent. À cette fin, le CANSES soutiendra la prochaine phase de ce travail en fournissant un financement aux personnes et aux organisations éligibles. Ce travail permettra de catalyser des projets innovants, d'approfondir la recherche et de renforcer les capacités dans ce domaine à la croisée des chemins entre le système correctionnel et la lutte contre l'extrémisme violent.

Remerciements :

Le CANSES tient à remercier le personnel du Centre canadien pour sa contribution au symposium et au présent rapport.